

Fonds de dotation, un mécénat d'avenir

Simplicité de mise en œuvre, souplesse de fonctionnement, gage de pérennité apportée au soutien à la création... Le fonds de dotation possède nombre d'atouts aptes à séduire les acteurs culturels comme les mécènes.



PATRICK BERGER

Now, chorégraphie de Carolyn Carlson, spectacle produit par le Théâtre national de Chaillot

Institué par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, le fonds de dotation reprend les caractéristiques juridiques d'une fondation (création possible par un seul fondateur, réception de dons de tous ordres, contribution exclusive à des actions d'intérêt général...), mais se distingue d'une fondation d'utilité publique par la simplicité de sa mise en œuvre (aussi simple qu'une association de loi 1901 et sans dotation minimum) et la souplesse de sa gouvernance. Ce nouvel outil de mécénat a rapidement fait des adeptes, puisqu'on dénombrait, fin décembre 2012, 1 237 fonds de

dotation enregistrés au *Journal officiel*. Son intégration au secteur culturel s'avère par ailleurs significative, une étude réalisée en 2010 par le cabinet Aklea⁽¹⁾ établissant que sur 357 fonds de dotation parus au *Journal officiel* associations au 31 juillet 2010, 91 (soit 25%) déclaraient agir dans les domaines de la culture, de l'art et de la conservation du patrimoine. Si leur existence semble, pour le moment, plus rare dans le spectacle vivant, nous avons toutefois repéré trois initiatives qui témoignent de l'efficacité d'un tel dispositif en matière de soutien à la création et d'actions culturelles pérennes.



Réda Soufi, administrateur du Théâtre national de Chaillot
«Le fonds de dotation permet de définir une ligne mécénatique claire.»

Soutenir l'émergence

Créé fin 2012 par huit membres d'une même famille désireux, à l'issue de la vente de leur société, de s'investir dans le mécénat, le fonds de dotation Porosus (abondé par ses membres et non par des particuliers ou des entreprises) s'est donné pour mission d'aider à l'émergence de talents. Afin de repérer puis sélectionner les artistes soutenus chaque année, le fonds fait appel à un comité composé de trois personnalités du spectacle vivant (Vincent Baudriller, Arthur Nauzyciel et Jean-Pierre Baro) qui proposent des compagnies, parmi lesquelles (suite à l'examen de dossiers) quatre sont retenues et perçoivent chacune une enveloppe de 10 000 €. Porosus intervenant en complément, le projet doit être viable et bénéficier déjà de subventions pour être éligible. «Notre aide vise à permettre à un jeune artiste de franchir un palier dans sa carrière, et à un projet d'exister dans des conditions professionnelles», explique Sophie Lacoste, présidente du fonds de dotation Porosus, précisant qu'aucun droit de suite n'est ensuite perçu.

Un effet levier sur la création

Différente est la démarche qui a présidé à la naissance, en janvier 2013, du Manège de Chaillot, du Manège de Chaillot, puisqu'il s'agit là du premier fonds de dotation institué en faveur d'un théâtre national ; le premier aussi dédié à la création chorégraphique contemporaine. Au-delà d'une simple logique de diversification des

ressources propres, l'administrateur du Théâtre national de Chaillot, Réda Soufi, justifie la création du Manège de Chaillot par «la volonté d'instaurer un dialogue entre l'univers artistique et le monde de l'entreprise» autour de valeurs communes ; parmi elles, figure la responsabilité sociétale, dont les entreprises prennent aujourd'hui de plus en plus conscience et qui fait aussi partie intégrante du projet de Chaillot, théâtre remplissant une mission de service public et d'accessibilité



Sophie Lacoste,
présidente
du fonds de
dotation Porosus
«Nous aidons
de jeunes
artistes
à franchir
un palier»

de tous à la culture. Accueillant huit entreprises engagées pour une première période de trois ans, le fonds de dotation dispose d'un conseil d'administration auquel le directeur du Théâtre national de Chaillot, Didier Deschamps, présente les créations de la saison à venir pour lesquelles le théâtre se positionne en tant que producteur ou coproducteur, mais aussi les événements (cette année la Biennale de Flamenco et «La Belle Saison avec l'enfance et la jeunesse», par exemple) qu'il

entend soutenir. S'ensuit un échange, à l'issue duquel des mécènes décident d'aider tel ou tel projet. Pour financer son action, Le Manège de Chaillot s'appuie sur les cotisations de ses membres (100 000 € par membre et par an), dont l'intégralité est reversée au théâtre, qui en assure la répartition : 50% viennent alimenter le budget de fonctionnement du théâtre (pour la gestion et l'animation du fonds) et les 50% autres sont destinés à l'aide aux projets. Quatre à cinq spectacles bénéficient chaque saison d'une aide destinée à la production et l'exploitation, dont le montant varie de 50 000 € à 150 000 €. «Le fonds de dotation produit un effet levier évident sur l'économie de notre structure, qui reste fragile, et nous permet d'aller plus loin dans le soutien à la danse contemporaine», fait valoir Réda Soufi, ajoutant que certaines compagnies reversent un droit de suite. Les contreparties offertes aux entreprises ont, quant à elles, été conçues pour permettre à leurs salariés de participer à la vie du théâtre : qu'il s'agisse de la découverte des coulisses, de l'organisation d'une «descente de marches» chorégraphiée par un artiste ou encore d'ateliers de pratique artistique. Autant d'éléments de communication originaux pour l'entreprise, qui constituent par ailleurs pour Chaillot une opportunité de toucher de nouveaux publics.

Booster le mécénat de proximité

Après 32 ans d'existence, le festival du Périgord Noir vient lui aussi (fin mai 2014) de créer un fonds de dotation «ayant pour vocation de soutenir le festival mais aussi toutes les structures qui agiront conformément aux objets du fonds», précise son président, Jean-Luc Soulé, qui a vu dans la promulgation de la loi de 2008 une possibilité de «booster» la participation des particuliers (une vingtaine actuellement) et surtout le mécénat de proximité via des



The Floating Diva, de Laura Stavinoha, présenté lors du festival du Périgord Noir 2014

FLORENCE CHEVALIER

entreprises (une dizaine est engagée) établies sur le territoire aquitain. Mû par des deux principaux objectifs – soutenir de jeunes musiciens grâce à l'octroi de bourses, le prêt d'instruments ou une aide au rayonnement d'une œuvre, et mener des actions en direction des publics dits «empêchés» – le Fonds du Périgord Noir formule lui-même un certain nombre de propositions. Il en examine également au sein d'une commission celles émanant de porteurs de projets, qui envisagent de créer sur le territoire une production appelée ensuite à être reprise dans d'autres lieux. Si le fonds n'agit pas en tant que coproducteur mais en soutien à une structure de production, Jean-Luc Soulé estime toutefois que *«sans son intervention, il serait plus difficile pour le festival d'inviter de jeunes talents»*. Il en va de même pour les actions culturelles menées tout au long de l'année, dont l'ampleur est redevable à l'existence du fonds ; lequel permet en outre lors de partenariats avec des collectivités qui souhaitent les mettre en œuvre, de mobiliser des fonds privés plutôt que de solliciter auprès d'elles des financements.

Visibilité et stabilité

Hormis certaines limites qui tiennent à une nécessaire vigilance dans la gestion du fonds, un examen scrupuleux des actions qui relèvent ou non de l'intérêt général ou encore une impossibilité pour les donateurs redevables de l'ISF de bénéficier d'une réduction d'impôt de 75%, cet outil présente, aux yeux de ceux qui s'en sont dotés, de nombreux avantages et perspectives intéressantes. Tandis que Sophie Lacoste souligne sa souplesse d'utilisation, une facilité de collecte des dons et une plus grande maîtrise du temps dans l'octroi des aides, Jean-Luc Soulé et Réda Soufi insistent sur la visibilité et la stabilité qu'il apporte aux projets

portés par une structure culturelle. Capitales pour un festival qui peut ainsi s'extraire de son caractère éphémère et dont la dimension pérenne, dixit Jean-Luc Soulé, *«séduit les particuliers et des entreprises ayant besoin d'être visibles toute l'année»*, ces deux données le sont aussi pour un établissement comme Chaillot. *«Reposant sur un fonctionnement collectif, le fonds de dotation permet de définir une ligne mécénatique claire ; un élément structurant pour le théâtre, qui ne raisonne plus projet par projet mais dans la durée»*, juge l'administrateur du Théâtre national de Chaillot ; sans omet-



Jean-Luc Soulé, président du festival du Périgord Noir

« Sans le fonds, il serait plus difficile d'inviter des talents émergents »

tre toutefois une réalité : la création d'un fonds de dotation suppose un engagement plus fort et au long cours des mécènes. Or, au regard du contexte économique actuel, la plupart des établissements culturels peinent déjà à susciter l'intérêt des entreprises sur des projets culturels, et davantage encore à les fidéliser. ■

MARIE-AGNÈS JOUBERT

(1) Premiers fonds de dotation créés dans le domaine culturel. Étude réalisée par le cabinet Aklea en septembre 2010 pour le compte de la «Mission Mécénat» du ministère de la Culture, téléchargeable à l'adresse www.aklea.fr

En Aquitaine, un soutien à la création sur le modèle de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Lors des Journées La Scène de Strasbourg consacrées le 27 et 28 novembre aux nouveaux modèles économiques du spectacle vivant, il a beaucoup été question des principes de l'économie sociale et solidaire (ESS) appliqués au secteur culturel. Directeur de l'Iddac, agence culturelle de la Gironde, François Pouthier illustre ces débats par l'exemple de Créa'fonds, collectif d'accompagnement qui existe depuis 2007 et permet de mutualiser la production et les résultats de la diffusion pour des projets artistiques de compagnies émergentes. Ce collectif réunit des opérateurs publics, établissements culturels et collectivités (Glob Théâtre à Bordeaux, conseils généraux du Lot-et-Garonne et des Landes, Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, Iddac, OARA...), des compagnies bénéficiaires du dispositif comme Opéra Pagaï ou La Boîte à sel, et des opérateurs bancaires et acteurs de l'économie sociale et solidaire (Crédit coopératif et Aquitaine Active). *«Il s'agissait de mutualiser des ressources, mais aussi des compétences, afin de les valoriser et de les mettre en partage»*, souligne François Pouthier. Lorsqu'une compagnie est soutenue, chaque partenaire s'engage sur des moyens financiers ou du soutien en compétences. Pour les compagnies, l'aide peut être décisive, comme pour les circassiens de Bivouac Cie. La compagnie bordelaise est aidée par Créa'fonds à hauteur de 20 000 euros pour la création de son prochain spectacle, *À corps perdus*, prévue en juin. *«Le fait que cette aide nous soit attribuée par un collectif de professionnels est un gage de reconnaissance de notre projet artistique. Cela permet plus facilement de défendre notre projet auprès d'autres coproducteurs éventuels»*, souligne Benjamin Lissardy, cofondateur de Bivouac Cie. La compagnie a en effet convaincu d'autres structures aquitaines de soutenir la production. Il remarque que cela a permis également des accueils en résidence, comme à l'Agora, pôle national des arts du cirque de Boulazac (24), et favorisé l'achat pour trois dates à Fest'arts à Libourne (33), et une ouverture de saison à La Teste-de-Buch (33), ce qui reste faible si l'on met en rapport avec la quinzaine de structures à compétence culturelle engagées dans Créa'fonds. *«Nous avons consacré 27 000 euros de Créa'fonds sur Encore heureux, du Collectif Yes Igor, mais un seul lieu partenaire l'accueillera, le Champ de foire de Saint-André-de-Cubzac, observe Joël Brouch, directeur de l'OARA, mandataire du fonds depuis 2011. Cela pose la question de l'articulation entre la production et la diffusion»*. L'OARA et l'IDDAC sont des piliers indispensables du fonds. Elles l'abondent à hauteur de 40%, soit 40 000 euros pour 2014. L'engagement porte aussi sur des dates de tournées. Les équipes artistiques ayant bénéficié d'un soutien en production reversent ainsi un droit de suite de 2,5% du prix de cession à Créa'fonds, réinvestis auprès d'une autre compagnie, soit 3 247 euros pour l'année à venir. ■ TIPHAINE LE ROY